

2014/6276 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A TENDANCE PRESQU'ILE, ASSOCIATION DE MANAGEMENT DE CENTRE VILLE DE LA PRESQU'ILE DE LYON ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Presqu'île de Lyon est, avec la Part-Dieu, un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise avec un chiffre d'affaires évalué à 628 millions d'euros¹ (source 9^e enquête ménages, 2011). Entre 2006 et 2011, le chiffre d'affaires a augmenté de 6 %.

La Presqu'île compte 1 500 commerces² et se caractérise par la qualité, la diversité et le dynamisme de son tissu commercial. C'est une destination shopping de marque dont l'attractivité doit être maintenue et développée.

Pour cette raison, la démarche de Management de Centre-ville a été initiée en Presqu'île de Lyon en 2005. L'Association Tendance Presqu'île a été créée en 2006 pour porter cette démarche. Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île.

- *Acteurs publics* : l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les entreprises publiques concernées ;

- *Acteurs privés* : les commerçants et artisans, les banques, les sociétés immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels...

Les objectifs de Tendance Presqu'île sont les suivants :

- assurer la promotion de la Presqu'île, vitrine du dynamisme commercial et économique lyonnais ;

- favoriser le partenariat entre public et privé, développer un réseau d'acteurs favorisant le développement de centre-ville ;

- développer un environnement favorable à l'activité, aux investisseurs et aux utilisateurs ;

- accompagner le renforcement de l'armature commerciale en Presqu'île ;

¹ Hors services et restauration

² Au sens strict du terme. Cela exclut les pharmacies, CHR, services commerciaux (banques, assurances, agences immo...), services à la personne (pressing, coiffeur, salons de beauté, coiffeur...)

- être un lieu de concertation sur les projets menés en Presqu'île à l'initiative des partenaires.

Partenariat

Le budget de la structure est composé de 55 % de fonds publics et de 45 % de fonds privés. Les partenaires institutionnels de Tendance Presqu'île sont l'Etat, la Ville de Lyon, le Grand Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

Une demande de prolongation d'une durée de 3 ans de la convention de mise en œuvre du plan de dynamisation du commerce de proximité signée entre l'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, dont Tendance Presqu'île assure la maîtrise d'œuvre, a été acceptée en 2011. Cette convention court jusqu'en décembre 2014.

Pour assurer la viabilité de Tendance Presqu'île jusqu'à la fin du financement de l'Etat via l'appel à projet (juillet 2014), la Ville de Lyon a prolongé son partenariat avec l'Association, en approuvant une convention cadre portant sur la période 2011-2014 par délibération n° 2011/3603 du 4 juillet 2011.

Bilan 2013

Les principales actions réalisées :

1- Etre force de proposition dans la gestion du territoire :

- Livre Blanc

- développement d'une fiche « My numéro utiles » afin de recenser l'ensemble des services utiles aux commerces dans leur quotidien (400 fiches distribuées) ;

- création d'une édition spéciale du guide My Presqu'île en partenariat avec Rhône-Express afin d'améliorer la visibilité de la Presqu'île depuis l'aéroport. Support édité à 10 000 exemplaires ;

- création d'une fiche pratique « Fête des Lumières » distribuée aux 2 000 commerces de la Presqu'île afin de les accompagner au mieux pendant l'événement ;

- accompagnement des chantiers urbains (interface entre le maître d'ouvrage, les entreprises du chantier et les commerçants) ;

- participation à la concertation en amont du projet de requalification de la rue Victor Hugo ;

- poursuite et clôture de l'accompagnement des commerces dans le cadre du chantier des Jacobins ;

- accompagnement des commerces situés autour de l'Hôtel-Dieu dans le cadre du chantier de fouilles archéologiques en amont des travaux de requalification du bâtiment.

• Participation aux réseaux et dispositifs d'accompagnement existants

2- Promouvoir le centre-ville de Lyon :

- mise en réseau des acteurs du territoire et information : blog, 3 soirées Business in Presqu'île (BIP), 6 sondages ;
- mise en place d'actions spécifiques pour les adhérents : newsletter spécifique afin de renforcer le réseau des commerçants adhérents à Tendance Presqu'île ;
- communication qualitative et ciblée sur la Presqu'île : Coffret My Presqu'île édité à 60 000 exemplaires (dont 10 000 spécifiques dans le cadre du partenariat avec Rhône Express), nouveau site internet www.mypresquile.com, animation d'une page Facebook, relations presse ;
- résonner avec les grandes manifestations lyonnaises : Biennale d'art contemporain et Fêtes des Lumières (soirée BIP, dispositif de communication).

3- Animer une démarche développement durable :

- Plan de Déplacement Inter-Entreprises : Pack Mobilité et poursuite du service de livraison ;
- le projet éclairage³ : installation d'un fanal lumineux sur une quinzaine de boutiques de la rue de l'Ancienne Préfecture et sensibilisation aux problématiques énergétiques.

A fin novembre 2013, l'Association compte 200 adhérents (191 fin 2012).

Stratégie 2014 : développer l'attractivité et générer du flux sur le territoire de la Presqu'île.

Axe 1 : Développer une stratégie de marketing territorial

- développer une réflexion stratégique co-construite avec les partenaires en termes de marketing territorial à l'échelle de la Presqu'île et qui place les clients, usagers, habitants... au centre des débats ;
- définition des valeurs communes partagées et représentatives de la Presqu'île, qualification des offres commerciales concurrentes, identification et qualification des clientèles de la Presqu'île et de leurs attentes, identification des plus values de la Presqu'île par rapport au ratio valeurs/offres/demandes ;
- déclinaison de la stratégie marketing en fonction des différentes cibles à atteindre ;
- développer à grande échelle la plateforme www.mypresquile.com et y intégrer très concrètement des outils facilitant déplacement, mobilité et accessibilité en Presqu'île.

Axe 2 : Renforcer la gestion de projets et l'expertise locale

- renforcer la gestion de projets complexes et multi partenariaux ;

³ Ce projet vise la mise en valeur d'une rue commerçante par la complémentarité entre l'éclairage intérieur des commerces et l'éclairage public

- renforcer l'expertise en termes de développement local et de développement commercial à l'échelle de la Presqu'île vis-à-vis des partenaires privés et publics.

Axe 3 : Dynamiser l'animation de réseau, structurer la gouvernance et mobiliser toujours davantage les partenaires privés

- dynamiser l'animation du réseau en proposant de nombreux temps d'échanges entre partenaires de Tendance Presqu'île, mais également en s'ouvrant sur d'autres réseaux ;

- contacter des partenariats privés pour asseoir le financement et la légitimité de la structure et envisager de nouveaux modes de partenariats privés sur des actions spécifiques.

Le budget annuel de l'Association Tendance Presqu'île pour l'année 2014 s'élève en prévisionnel à 296 000 euros.

Afin de poursuivre ces actions, l'Association Tendance Presqu'île sollicite un soutien de la Ville de Lyon. Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif en Presqu'île, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à l'Association, dans la continuité de l'engagement de la Ville les années précédentes.

Mise à disposition d'un local

L'Association Tendance Presqu'île occupe le local sis 13, rue du Griffon Lyon 1^{er}, mis à disposition à titre gratuit par la Ville par convention de mise à disposition en date du 4 juillet 2011. La durée de cette convention est calée sur la durée de la convention cadre précitée, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Cet avantage annuel a été réévalué en 2011 à 8 762,00 €. »

Vu la délibération n° 2011/3603 du 4 juillet 2011 ;

Vu la convention cadre du 28 juillet 2011 ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- Une subvention de 30 000 € est allouée à l'Association Tendance Presqu'île pour son fonctionnement général au titre de l'année 2014.

2- La convention d'application n° 3 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Tendance Presqu'île, portant sur la période 2011-2014, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense de 30 000 € sera imputée sur l'exercice 2013 selon la décomposition suivante : programme DEVELOMENT, opération DEVTER, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51979.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M.O. FONDEUR